RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
LE GOUVERNEMENT

**MINISTÈRE**
**DE L'ÉCONOMIE NATIONALE**

PÉRIODE : **AVRIL – JUIN**

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

# DU DEUXIEME TRIMESTRE | 2026



MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE NATIONALE

## Contacts :


info@economie.gouv.cd

www.economie.gouv.cd

Ministère de l'Economie Nationale, Immeuble du Gouvernement,
5ème, Niveau Boulevard du 30 Juin, Kinshasa-Gombe

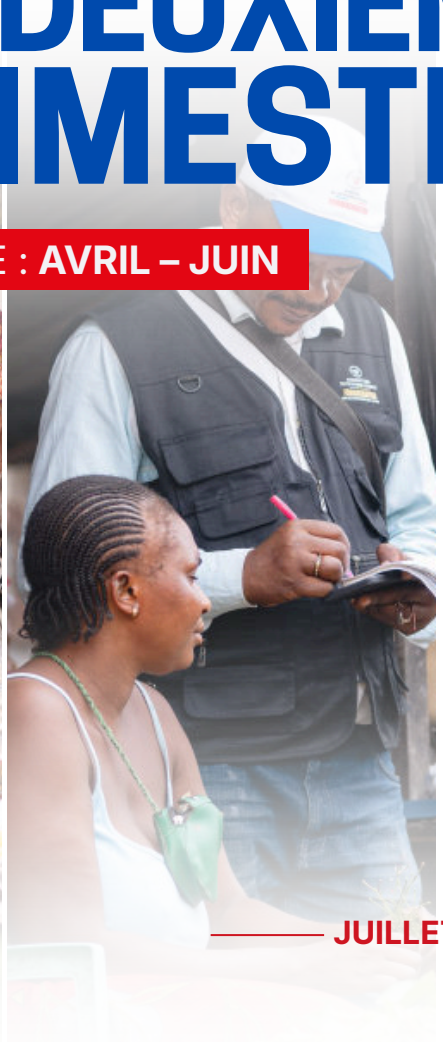
**BP : 9378 KIN 1**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
JUSTICE PAIX TRAVAIL
LE GOUVERNEMENT

**MINISTÈRE**
**DE L'ECONOMIE NATIONALE**

# RAPPORT D'ACTIVITÉS **DU DEUXIEME TRIMESTRE**

PÉRIODE : **AVRIL – JUIN**



**JUILLET 2026**



Felix-Antoine **TSHISEKEDI TSHILOMBO**

Président de la République,

Chef de l'Etat





Judith **SUMINWA TULUKA**

Première Ministre,
Cheffe du Gouvernement

Les activités réalisées par le Ministère de l'Economie Nationale au second trimestre 2026 s'inscrivent dans la continuité de mise en œuvre des engagements pris devant le Peuple par Son Excellence Monsieur le Président de la République, et d'exécution des assignations du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2024-2028 telles que données par Son Excellence Madame la Première Ministre dans le domaine de la lutte contre la vie chère, de la formalisation de l'économie informelle et du redressement productifs national.

Le Ministère de l'Economie Nationale ne ménage aucun effort pour atteindre les objectifs lui assignés par le Gouvernement. Au cours de ce trimestre, des avancées significatives ont été réalisées sur tous les plans, notamment en matière de régulation du marché intérieur et de protection du pouvoir d'achat des consommateurs face aux chocs économiques ; dans la mise en œuvre du Programme National de Formalisation du secteur informel ; et dans le domaine du redressement productif national.



Daniel **MUKOKO SAMBA**
Vice-Premier Ministre,
Ministre de l'Économie Nationale

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
JUSTICE
PAIX
TRAVAIL
LE GOUVERNEMENT

# RESUME EXECUTIF

Le présent rapport d'activités fait état de l'avancement des actions engagées par le Ministère de l'Economie Nationale au cours du second trimestre 2026, s'inscrivant dans la continuité de mise en œuvre des engagements pris devant le Peuple par le Président de la République, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, et conformément aux assignations de Son Excellence Madame la Première Ministre, Judith SUMINWA, telles que décrites au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2024-2028 et à la lettre de mission. Trois objectifs stratégiques sectoriels ont été assignés au Ministère de l'Economie Nationale, à savoir : la lutte contre la vie chère, la formalisation de l'économie informelle et le redressement productif national.

De par ses attributions et missions de régulation du marché intérieur et de protection du pouvoir d'achat des consommateurs face aux chocs économiques, le Ministère de l'Économie Nationale a, au cours du second trimestre 2026, mis en œuvre des réformes, stratégies et mesures ambitieuses visant à améliorer la fluidité logistique, encadrer les prix et soutenir la compétitivité la production locale par des interventions ciblées. Ces interventions s'inscrivent dans la droite ligne des engagements de Son Excellence Monsieur le Président de la République sur la protection du pouvoir d'achat des ménages et la diversification de l'économie et du renforcement de sa compétitivité. Ces réformes ont consisté au renforcement du dispositif national de surveillance des marchés, d'évaluation des besoins intérieurs et des approvisionnements, de modernisation du contrôle économique, ainsi que de mise en œuvre de la réforme du petit commerce. Il a en outre bien suivi et analysé les tendances des marchés et jugulé les tensions et crises sur certains produits, en déployant de mesures de régulation urgentes de stabilisation du marché.

Des avancées significatives ont été réalisées dans la mise en œuvre du Programme National de Formalisation du secteur informel. Les activités réalisées au deuxième trimestre 2026 s'inscrivent dans la continuité des travaux menés au trimestre précèdent. Trois axes prioritaires ont structuré les interventions dans ce domaine : l'élaboration et la validation des documents stratégiques, la poursuite de la formalisation de masse à travers l'enregistrement et la délivrance d'attestations officielles, et la mise en place des incitateurs à la formalisation. Le second trimestre a donc été caractérisé par la consolidation des acquis et l'accélération de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale de formalisation.

Le Ministère de l'Économie Nationale a réalisé des avancées importantes dans le domaine du redressement productif national et a consolidé ses interventions dans plusieurs projets structurants dans les secteurs agricole, industriel, logistique et infrastructurel.

Les activités réalisées se sont inscrites dans cette dynamique de consolidation des projets stratégiques, d'accompagnement des opérateurs économiques, de diversification de l'économie et de renforcement de la compétitivité économique, de développement des chaînes de valeur agricoles, d'amélioration des infrastructures économiques et de renforcement de la coopération économique régionale. Ces activités ont permis la mise en œuvre effective de plusieurs projets structurants, de renforcer les partenariats institutionnels et régionaux, d'améliorer la connaissance des contraintes affectant les espaces productifs et de préparer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'investissements à fort impact économique.

On note également une intensification des activités de coopération économique. Le second trimestre 2026 a aussi été caractérisé par l'organisation de la troisième édition du Forum Économique Angola–RDC, réunissant plusieurs participants dont les autorités gouvernementales, les administrations publiques, les institutions financières, les chambres de commerce ainsi que les opérateurs économiques des deux pays autour des questions relatives au développement des échanges commerciaux, à l'intégration économique régionale, à la facilitation des transports, à l'amélioration des procédures douanières, au financement des investissements et au développement des chaînes de valeur communes. Les actions menées ont permis de consolider des partenariats stratégiques, d'ouvrir de nouvelles perspectives de financement, de promouvoir les investissements et de renforcer la coordination autour des accords économiques internationaux.

En matière d'investissements et du secteur privé, le Ministère de l'Economie Nationale a travaillé d'arrache-pied dans l'optique de soutenir et renforcer la mise en œuvre des réformes prioritaires, notamment en matière de fiscalité, de concurrence, de climat des affaires, de dialogue public-privé et de gouvernance économique. Les actions entreprises ont permis de faire progresser plusieurs dossiers stratégiques, à travers l'élaboration d'analyses techniques, de projets de réformes, de feuilles de route et de mécanismes de suivi, tout en renforçant la coordination avec les administrations publiques, les partenaires techniques et le secteur privé.

# SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|---|---|
| **AVEC** | Association Villageoises d'Epargne et de Crédit |
| **BIRD** | Bureau for Institutional Reform and Democracy |
| **CDF** | Franc congolais |
| **CDI** | Centre de Développement Intégral |
| **CEREP** | Cellule du Redressement Productif |
| **COMCO** | Commission de la Concurrence |
| **COMESA** | Marché commun de l'Afrique orientale et australe |
| **CPCE** | Cadre de concertation Economique |
| **CTS** | Comité Technique de Suivi |
| **DFC** | Development Finance Corporation |
| **ECOFIRE** | Commission Interministérielle Permanente Economie, Finances et Reconstruction |
| **ENGIP** | Entreprise Nationale de Gestion des Infrastructures Pétrolières |
| **FAMECO** | Fabri Metal Congo |
| **FOREC** | Fonds de Régulation Économique |
| **GUCE** | Guichet Unique de Création d'Entreprise |
| **OCDE** | Organisation de Coopération et de Développement Economique |
| **PAG** | Programme d'Actions du Gouvernement |
| **PHC** | Plantations et Huileries du Congo |
| **PM** | Premier Ministre |
| **PMAG** | Pertes et manques à gagner |
| **PNCE-DCPP** | Plateforme Nationale de Concertation Économique et de Dialogue Citoyen Public-Privé |
| **PRASUB** | Programme de Relance Agricole dans le Sud-Ubangi |
| **RDC** | République Démocratique du Congo |
| **RVF** | Régie des voies fluviales |
| **SEM** | Son Excellence Monsieur/Madame |
| **SOCIMEX** | Société Commerciale d'Import-Export |
| **TDR** | Termes de référence |
| **TVA** | Taxe sur la valeur ajoutée |
| **USD** | Dollar américain |
| **VPM** | Vice-Premier Ministre |

# TABLE DES MATIERES


**RESUME EXECUTIF** 01
**SIGLES ET ACRONYMES** 03
**TABLE DES MATIERES** 04
**I. LUTTE CONTRE LA VIE CHERE** 07
**1.1. SURVEILLANCE DES MARCHÉS, EVALUATION DES BESOINS ET PETIT COMMERCE** 09
1.1.1. Surveillance des marchés et évaluation des besoins intérieurs 09
1.1.2. Mise en œuvre de la réforme du petit commerce 11
**1.2 INTERVENTIONS ECONOMIQUES** 12
1.2.1. Nouvelles interventions lancées au cours de ce trimestre 13
A. Protocole avec le CDI-BWAMANDA (Sud-Ubangi et Kinshasa) 13
B. Protocole avec l'USCOMANS/SCOOP-CA (Kongo-Central) 13
C. Protocole avec la société AGRICO SA (Haut-Katanga) 14
D. Protocole avec la société EAGLE VISION POWER SARL (Grand Katanga) 14
E. Protocole avec la Société Rizicole de Bumba - SRB SAU 14
F. Protocole avec la société LATENBA SARL (Kasaï Central) 14
1.2.2. État d'avancement des interventions conclues au cours du trimestre précédent 14
A. Protocole d'accord entre le Ministère de l'Economie Nationale et le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire 15
B. Protocole d'accord entre le Fonds de Régulation Economique (FOREC) et le Fonds Social de la RDC (FSRDC) 15
1.2.3. Perspectives pour le troisième trimestre 2026 16
**II. FORMALISATION DE L'ECONOMIE INFORMELLE** 19
**2.1. RÉALISATIONS MAJEURES DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2026** 21
2.1.1. Validation et adoption des documents stratégiques 21
A. Organisation des ateliers provinciaux de validation du rapport diagnostic 21
B. Principales observations et recommandations issues du diagnostic 21
C. Finalisation et transmission du rapport diagnostic validé 22
D. Élaboration du Plan stratégique national de Formalisation 22

2.1.2. Poursuite de l'enregistrement des acteurs économiques et production des attestations 22
A. Bilan des enregistrements réalisés 22
B. Production des attestations d'activité E1 23
C. Production et distribution des cartes de l'entreprenant 23
2.1.3. Lancement effectif des incitateurs à la formalisation 23
A. Accès à la Couverture Santé Universelle 24
B. Inclusion financière et microcrédits 24
2.1.4. Pérennisation des activités d'enregistrement dans les divisions provinciales 24
2.1.5. Expansion territoriale du programme 25
A. Poursuite des travaux préparatoires 25
B. Provinces pilotes retenues 25
C. Actions préparatoires engagées 25
2.1.6. Aménagement des espaces dédiés aux acteurs formalisés 26
A. Réorientation stratégique vers les petits marchés 26
B. Identification des sites dans les communes de Kinshasa 26
C. Prochaines étapes 27
2.1.7. Renforcement du partenariat avec les ministères sectoriels 27
A. Approche transversale de la formalisation 27
B. Ministères partenaires 27

**2.1. SYNTHÈSE DES INDICATEURS AU 30 JUIN 2026** 28

**2.2. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES** 28

**2.3. PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2026** 29

**III. REDRESSEMENT PRODUCTIF NATIONAL** 31

**3.1. ORGANISATION DU TROISIEME FORUM ÉCONOMIQUE ANGOLA RDC** 33

**3.2. PROGRAMME DE RELANCE AGRICOLE DANS LE SUD-UBANGI** 33

**3.3. PROJET DE RELANCE DE LA FILIERE RIZICOLE DANS LE TERRITOIRE DE BUMBA** 35

**3.4. MISSION D'EVALUATION DU GROUPE INDUSTRIEL CHATOO** 36

**3.5. PROJET DE BALISAGE ET DE DRAGAGE DES VOIES D'EAU AVEC LA RVF** 36

**3.6. PROJET COULOIR VERT KIVU–KINSHASA** 37

**3.7. MISSION ECONOMIQUE DANS LES PROVINCES DU SANKURU ET DE LA TSHUAPA** 37

**IV. AUTRES DOSSIERS ET REALISATIONS** 39

**4.1. COOPÉRATION ÉCONOMIQUE** 41

4.1.1. Synthèse des principales réalisations 41

4.1.2. Coopération avec les institutions de financement du développement 41

4.1.3. Difficultés rencontrées et recommandations 42

4.1.4. Perspectives pour le second semestre 2026 43

**4.2. CONCURRENCE ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS** 43

**4.3. PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DU SECTEUR PRIVE** 46

A. Sur le plan de la fiscalité pétrolière relative à l'exclusion des pertes et manques à gagner dus aux sociétés pétrolières de la base imposable de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) 46

B. Sur le volet Cadre Permanent de Concertation Economique (CPCE) 47

C. Sur le volet Guichet Unique de Création d'Entreprise 48

D. Sur le volet Mission d'audit-fin de concession FINALOG S.A. 48

E. Sur le volet Business Ready 2026 48

**V. CONCLUSION** 50

# I.

# LUTTE CONTRE LA VIE CHERE











## 1.1. SURVEILLANCE DES MARCHÉS, EVALUATION DES BESOINS ET PETIT COMMERCE

### 1.1.1. Surveillance des marchés et évaluation des besoins intérieurs

En matière de contrôle économique et de surveillance des marchés, le Ministère de l'Economie Nationale a poursuivi la mise en œuvre des orientations du Gouvernement, avec un accent particulier sur l'opérationnalisation des réformes engagées au premier trimestre 2026. Les activités ont principalement porté sur le renforcement du dispositif national de surveillance des marchés, la modernisation du contrôle économique, la mise en œuvre de la réforme du petit commerce ainsi que la coordination des travaux du Comité Technique de Suivi du FOREC.

Au second trimestre 2026, les activités de surveillance des marchés se sont poursuivies dans les villes couvertes par le dispositif TALO, permettant d'assurer une actualisation continue des prix des principaux produits de consommation. Les données collectées facilitent le suivi des tendances des marchés et la détection précoce des tensions sur certains produits. Parallèlement, les préparatifs se sont poursuivis en vue de l'extension du dispositif à quinze nouvelles villes afin d'atteindre la couverture totale des villes du pays. A travers l'application **E-Control,** le contrôle économique entre dans une nouvelle étape de modernisation des méthodes de contrôle et de renforcement des capacités opérationnelles des équipes.

Le suivi de la conjoncture économique et la surveillance des marchés intérieurs ont été assurés de manière continue grâce à l'exploitation de l'outil numérique TALO. En tant qu'observatoire technique, ce dispositif permet de collecter en temps réel les données de prix de trente-neuf (39) produits de grande consommation sur seize (16) marchés de référence stratégiques à travers le pays. Les flux d'informations analysés quotidiennement permettent d'anticiper les ruptures de stocks et de déclencher des réponses administratives ciblées avant que les crises ne se répercutent sur le consommateur final.

L'analyse des données collectées au cours de ce trimestre a mis en lumière quatre alertes critiques qui ont nécessité des analyses, une prise en charge immédiate et le déploiement de mesures de régulation urgentes dans l'ensemble du pays, dont Kinshasa, Likasi, Lubumbashi, etc.

### ➜ Alerte Volaille à Kinshasa

Face à une augmentation anormale des prix des cartons de volaille de chair dans la capitale, les enquêtes de terrain ont mis en évidence des pratiques de rétention spéculative au sein des grands réseaux d'importation.

### ➜ Alerte Sucre à Likasi

Une surchauffe injustifiée du prix du sucre a été détectée sur les marchés de Likasi.

### ➜ Alerte Maïs dans le Grand Katanga

L'espace Grand Katanga a fait face à des problèmes logistiques et de sécurisation des flux d'approvisionnement. Victime de perturbations logistiques sur les axes transfrontaliers et de pratiques de concurrence déloyale, le Grand Katanga a subi une poussée inflationniste sur la farine de maïs. Au début du mois de mars 2026, tirant parti du contexte de crise précité, une spéculation virulente a provoqué une flambée des prix de la farine de maïs, oscillant entre 4 % et 44 % selon les marques. A titre illustratif, le marché de la farine de maïs dans la province du Haut-Katanga a récemment fait face à une triple contrainte majeure :

- l'expiration du décret portant sur les mesures de lutte contre la vie chère ;
- l'impact indirect (spéculation) du conflit au Moyen-Orient ; -
- Sur le plan régional, la rupture brutale et momentanée d'un axe routier important reliant la Zambie au Haut-Katanga (fin février 2026).

Face à cette situation intenable qui a menacé le budget des ménages, et dans l'objectif de rétablir l'équilibre du marché, le Ministère de l'Economie Nationale a activé le mécanisme d'intervention économique ciblée à travers le Fonds de Régulation Économique (FOREC) en octroyant des subventions directes affectées aux producteurs locaux et aux importateurs. Autrement, le Ministère a couplé l'aide financière du FOREC à des mesures d'encadrement des prix et de réajustement ou assainissement du marché intérieur. En effet, le FOREC a déployé une réponse structurée en deux phases :

**1.** Phase d'identification et de cadrage juridique (29 avril au 06 mai 2026) : Une première mission dirigée par le Secrétariat Exécutif a permis d'auditer les capacités techniques et les entrepôts des grands minotiers locaux (Africa Milling, Jambo, Go-Congo, Umoja) et d'obtenir l'accord de principe pour le schéma de subvention.

**2.** Phase de lancement opérationnel (05 au 14 juin 2026) : Cette seconde mission a formalisé la signature des protocoles et matérialisé, le 13 juin 2026 au marché Mzee de Lubumbashi, le lancement officiel du programme gouvernemental octroyant une subvention à la consommation de 3 dollars américains par sac de 25 kg pour stabiliser les cours de détail.

Cette action, dite subvention à la consommation, en faveur de la population, a permis de sécuriser à court terme les canaux d'importation en volume. Par ailleurs, elle a posé les bases d'un dispositif d'urgence global destiné à stabiliser l'offre des produits de première nécessité, de manière durable.

Tel qu'évoqué ci-dessus, le Ministère de l'Économie Nationale, par l'entremise du FOREC, a lancé depuis le 13 juin dans la ville de Lubumbashi, la vente effective de la farine de maïs subventionnée. Il prend ainsi en charge une part du coût à hauteur de USD 3 sur chaque sac de vendu au consommateur final, en l'occurrence la population, qui peut désormais acquérir un sac de farine au prix subventionné de CDF 32 500, contre un prix généralement supérieur à CDF 40 000 francs congolais sur le marché. Ces mesures ont permis de maîtriser la spéculation maîtrisée et de baisser effectivement les prix de la farine de maïs de l'ordre de 16 % à 35 %.

➜ **Alerte Riz à Kisangani**

À la suite de l'alerte lancée par le dispositif TALO et par les autorités provinciales faisant état d'une situation de pénurie et hausse brutale des prix du riz local (Bumba, Opala, Bamanga) due aux tensions communautaires à Opala et à des ruptures logistiques fluviales. Suite à cette hausse de prix du riz local sur le marché de Kisangani, le Ministère de l'Economie National a diligenté une mission d'évaluation de la crise du 17 au 20 Juin 2026 pour la prise des mesures appropriées, tant conjoncturelles que structurelles, pour stabiliser le marché local.

Pour endiguer la spéculation constatée auprès des importateurs (SOCIMEX, AFRIFOOD), le Ministère a acté à travers le FOREC le principe d'une subvention exceptionnelle et temporaire du coût du transport aérien du riz importé couplée à un encadrement strict des prix de revente impliquant les riziers locaux. En parallèle à cette intervention d'urgence, des réflexions seront menées en vue d'approfondir l'option de relancer la culture du riz local.

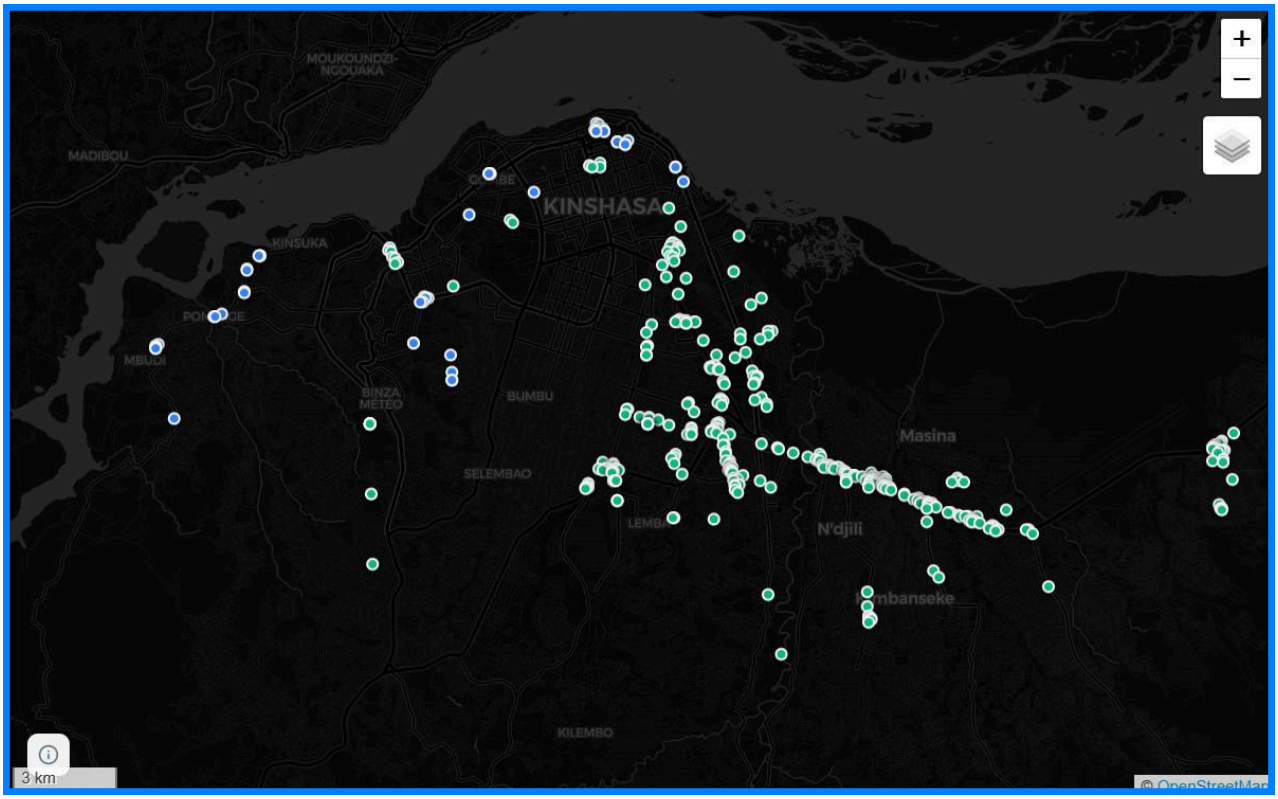
Au terme de la mission, il a été constaté que la hausse du prix du riz était réelle, rapide et préoccupante, ne résultant pas d'un seul facteur, mais plutôt conséquente de plusieurs contraintes combinées touchant la production, l'approvisionnement, la transformation, le transport et la commercialisation.

### 1.1.2. Mise en œuvre de la réforme du petit commerce

Le deuxième trimestre 2026 a été consacré au déploiement opérationnel de la réforme du petit commerce. La campagne de sensibilisation des opérateurs économiques s'est poursuivie parallèlement à une opération pilote d'identification des commerçants dans la ville de Kinshasa.

Cette opération a permis la constitution d'une base de données nationale et d'une cartographie géolocalisée des commerces identifiés (figure 1), intégrant notamment leur localisation, la nationalité des exploitants et leurs secteurs d'activités. Les préparatifs techniques et administratifs nécessaires à l'extension de cette opération dans l'ensemble de la ville de Kinshasa ont également été finalisés.

*Figure 1 : Géolocalisation des unités de petit commerce détenu par les étrangers*




Le trimestre a également été marqué par la mise en service de la plateforme électronique dédiée au traitement des demandes d'avis de non-objection relatives aux activités de commerce de détail à forte intensité de capitaux, ainsi que par la poursuite des 9 concertations avec les associations représentatives des commerçants congolais afin d'assurer une mise en œuvre concertée de la réforme.

## 1.2. INTERVENTIONS ECONOMIQUES

Conformément aux prérogatives fondamentales lui assignées par le Décret n° 25/23 du 30 mai 2025, le Fonds de Régulation Économique (FOREC) articule son action autour d'une double exigence stratégique : l'appui structurel à la production nationale pour réduire la dépendance aux importations, et le déploiement de boucliers tarifaires face aux chocs du marché intérieur. Au cours de ce deuxième trimestre 2026, cette approche combinée s'est matérialisée par des arbitrages budgétaires et des déploiements de terrain rigoureux, présentés à travers deux volets complémentaires :

- Les nouvelles interventions lancées sous la période en revue, qui présentent les récents programmes d'appui direct à la production locale et aux mécanismes de subvention à la consommation, gages d'une stabilisation durable des cours ainsi qui détaillent les réponses d'urgence apportées pour juguler l'inflation et casser la spéculation sur les denrées de première nécessité ;

- L'état de mise en œuvre des projets pilotes conclus antérieurement, faisant le point sur les premiers programmes d'appui direct à la production locale et aux mécanismes de subvention à la consommation, gages d'une stabilisation durable des cours.

### 1.2.1. Nouvelles interventions lancées au cours de ce trimestre

Afin de faire face aux tensions inflationnistes et de garantir un approvisionnement régulier des principaux centres de consommation en produits de première nécessité, le FOREC a intensifié ses démarches contractuelles ce trimestre. Cette dynamique s'est concrétisée par la signature de six (6) protocoles d'accord avec des opérateurs économiques, des coopératives agricoles et des structures de développement rural. Ces partenariats formalisent des appuis financiers, des subventions ou des aides à la production, visant à stabiliser au mieux les prix de vente sur le marché intérieur.

Les modalités techniques et la structure financière de ces différents accords se déclinent comme suit

#### A. Protocole avec le CDI-BWAMANDA (Sud-Ubangi et Kinshasa)

Signé le 13 avril 2026 pour une durée de 36 mois, ce partenariat s'élève à 7 768 822,60 USD pour la relance des filières maïs et soja.
Il s'articule autour de deux mécanismes : un volet Cash Collatéral de 1 794 801,40 USD (garantie bancaire sur 36 mois avec 12 mois de 10 grâce) dédié aux investissements logistiques (véhicules, machines, silos), et un volet Subvention de 5 974 021,20 USD pour les intrants et l'exploitation.

#### B. Protocole avec l'USCOMANS/SCOOP-CA (Kongo-Central)

Conclu le 08 mai 2026 pour une validité de 12 mois. Ce contrat octroie une subvention de 200 379,375 USD pour la filière pomme de terre à Mbanza-Ngungu. Les fonds sont exclusivement affectés à la préparation des terres, aux intrants, à l'encadrement technique et à la distribution.

### C. Protocole avec la société AGRICO SA (Haut-Katanga)

Approuvé et acté le 13 mai 2026 pour une durée initiale de 3 mois renouvelables, cet accord global de 660 000 USD vise à stabiliser le prix de la farine de maïs blanc dans le Grand Katanga. Le mécanisme repose sur une subvention de 3,30 USD par sac de 25 kg commercialisé (3,00 USD nets à l'opérateur, 0,15 USD de frais opérationnels de contrôle et 0,15 USD de frais de gestion pour le FOREC). Cet appui permet de plafonner contractuellement le prix de vente maximal au consommateur à 14,00 USD à Lubumbashi et à 15,00 USD à Likasi et Kolwezi.

### D. Protocole avec la société EAGLE VISION POWER SARL (Grand Katanga) :

Signé à Kinshasa le 28 mai 2026, cet accord de 3 mois opérationnels renouvelables (cadre annuel) est doté d'une enveloppe globale de 660 000,00 USD visant la stabilisation des prix de la farine de maïs blanc. Le dispositif technique prévoit l'obligation pour l'importateur de commercialiser un quota mensuel minimum de 1 000 tonnes (avec versement de la subvention conditionné à la vente d'au moins 75 % de ce quota).

### E. Protocole avec la Société Rizicole de Bumba - SRB SAU (Mongala)

Conclu le 18 juin 2026 pour une durée de 5 ans, ce protocole d'accord cadre le financement du « Projet stratégique de relance de la filière rizicole 'Riz Bumba' » avec la SRB SAU. L'intervention financière globale se chiffre à 19 889 158,00 USD. Elle se structure autour d'une subvention opérationnelle de 8 648 360,00 USD pour le déploiement d'infrastructures de rizeries, d'outils et d'intrants, renforcée par une garantie bancaire de 10 293 695,00 USD dédiée aux acquisitions matérielles (durée de 5 ans avec un différé de grâce de 2 ans).

### F. Protocole avec la société LATENBA SARL (Kasaï Central)

Acté le 22 juin 2026 pour une période de 24 mois, cet accord porte sur l'exécution d'un programme de multiplication semencière (catégorie R1). L'enveloppe globale engagée sous forme de subvention est de 1 089 803,53 USD.

## 1.2.2. État d'avancement des interventions conclues au cours du trimestre précédent

Parallèlement au lancement des nouveaux partenariats de ce trimestre, le FOREC a assuré un suivi rigoureux des engagements contractuels initiés lors des périodes antérieures. Cette section dresse le bilan du niveau d'exécution technique des opérations en cours, permettant d'évaluer le niveau de réalisation des fonds alloués sur la stabilisation des marchés et le renforcement des capacités de production des bénéficiaires.

### A. Protocole d'accord entre le Ministère de l'Economie Nationale (MINECONAT) et le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire (MINAGRISA)

| Données essentielles | Détails |
|---|---|
| Date de signature<br>Objet global | 13 janvier 2026 |
| Objet global | Relance de la production de 3 cultures vivrières de base (Maïs, Haricot, Pomme de terre) dans 26 sites à travers la RDC |
| Durée | 8 mois à compter de sa signature - Saisons culturales B 2026 (Sud) et A 2026 (Nord) |
| **Montant** | **7 100 000,00 USD** |

Le calendrier d'exécution des activités a fait l'objet d'un réalignement stratégique tenant compte des calendriers culturaux spécifiques aux différents hémisphères. Ce réajustement opérationnel résulte du délai requis pour l'obtention des Avis de NonObjection (ANO) visant à certifier la qualité des semences à distribuer aux producteurs. Le lancement effectif des opérations est désormais acté pour le troisième trimestre de l'année en cours.

### B. Protocole d'accord entre le Fonds de Régulation Economique (FOREC) et le Fonds Social de la RDC (FSRDC)

| Données essentielles | Détails |
|---|---|
| Date de signature<br>Objet global | 29 janvier 2026 |
| Objet global | Financement logistique pour l'acquisition, le transport et la distribution de 30 000 tonnes de poissons chinchards. |
| Durée | Garantie remboursable sous 3 mois après le début de la commercialisation. |
| **Montant** | **3 150 000,00 USD** |

L'exécution du programme conjoint avec le Fonds Social se poursuit de manière satisfaisante. Selon les prévisions du partenaire, l'arrivée des premières tonnes de poisson est attendue au cours du troisième trimestre de l'année en cours.

### 1.2.3.Perspectives pour le troisième trimestre 2026

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2026, le FOREC entend capitaliser sur les bases contractuelles jetées aux trimestres précédents et réaliser les objectifs prioritaires suivants :

- **Participation au lancement officiel du programme du CDI-BWAMANDA :** Fixé au 1er juillet 2026, le démarrage effectif des activités sur le terrain marquera le déploiement opérationnel de ce partenariat stratégique de 36 mois. Le FOREC assurera un encadrement de proximité pour l'activation des filières maïs et soja, ainsi que le suivi du mécanisme de cash collatéral logistique et de la subvention d'exploitation.

- **Signature des protocoles d'accord pour la subvention du coût du transport du riz (Kisangani) :** Afin de contrer l'inflation qui frappe le marché du riz à Kisangani, le FOREC formalisera des accords spécifiques visant à subventionner le coût du transport de cette denrée de première nécessité. Ce mécanisme ciblé permettra d'alléger les coûts logistiques des opérateurs et de stabiliser directement le prix de vente final au consommateur dans cet espace économique.

- **Signature officielle et déploiement des protocoles institutionnels et logistiques :** Le trimestre sera marqué par la finalisation juridique et la signature formelle des protocoles d'accord avec la Régie des Voies Fluviales (RVF), la société DAPIK et la société COMEXAF. Ces accords clés viseront à sécuriser les corridors de transport, la logistique de distribution et l'approvisionnement des grands centres de consommation.

- **Suivi technique et financier de la mise en œuvre des autres protocoles d'accord :** Parallèlement aux nouveaux lancements, le Secrétariat Exécutif du FOREC assurera le contrôle de la mise en œuvre des engagements contractuels déjà scellés avec l'ensemble des opérateurs économiques et coopératives. Cela comprend notamment :

- *Le suivi des programmes du* MINAGRISA, *du Fonds Social de la République, du* CDIBWAMANDA et de l'USCOMANS/SCOOP-CA ;

- *L'évaluation technique des premières phases du projet rizicole "Riz Bumba"* dans la Mongala avec la SRB SAU ;

- *Le contrôle du programme de multiplication semencière* ($R_1$) engagé au Kasaï Central avec LATENBA SARL pour sécuriser la quote-part de 50 % de la production revenant au FOREC ;

- *L'audit des quotas de commercialisation de farine de maïs blanche alloués à* EAGLE VISION POWER SARL et à la société AGRICO SA dans le Grand Katanga, 14 conditionnant le versement des subventions au prorata des ventes réelles pour maintenir le plafonnement des prix ;

- **Application des recommandations du Comité Consultatif :** Pour donner suite à la clôture de sa première session, le Secrétariat Exécutif veillera à l'intégration et à l'application systématique des orientations stratégiques et des recommandations formulées par les membres du Comité Consultatif.

- **Finalisation, validation formelle et publication du Manuel d'Intervention du FOREC :** Parachever cet outil de gouvernance indispensable afin de fixer de manière transparente les critères légaux et opérationnels de mise en marché des stocks de régulation, sécurisant ainsi les procédures d'arbitrage et d'encadrement des prix.

- **Entamer les travaux de régionalisation de la liste des produits de base** : Poursuivre et finaliser la déclinaison précise et dynamique des denrées de première nécessité par espace économique provincial, afin de coller au plus près des réalités de consommation et de production locales.

- **Déploiement opérationnel de la collaboration avec la Réserve Stratégique Générale (RSG) :** Consolider la synergie institutionnelle via l'exécution sur le terrain de la mission conjointe, visant à cartographier les infrastructures de stockage disponibles et à harmoniser les mécanismes d'alerte et de distribution des stocks.

# II.

# FORMALISATION DE L'ECONOMIE INFORMELLE



Les activités réalisées dans le second trimestre 2026 s'inscrivent dans la continuité des travaux menés au premier trimestre 2026, marquées par le lancement de l'opération de recensement dans dix communes de Kinshasa, l'identification de plus de 200 000 acteurs économiques informels, ainsi que la mise en place d'un cadre de collaboration avec les partenaires techniques et financiers. En effet, le deuxième trimestre 2026 a été caractérisé par la consolidation des acquis et l'accélération de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale de formalisation. Trois axes prioritaires ont structuré l'intervention publique : l'élaboration et la validation des documents stratégiques, la formalisation de masse à travers l'enregistrement et la délivrance d'attestations officielles, et la mise en place des incitateurs à la formalisation.

Ce trimestre a également vu l'organisation effective des ateliers de validation sectorielle du rapport diagnostic dans six provinces pilotes, la montée en puissance de la production des cartes de l'entreprenant, le lancement effectif des offres de microcrédit et d'accès à la Couverture Santé Universelle, ainsi que l'avancement des travaux préparatoires pour l'aménagement des espaces dédiés aux acteurs formalisés dans les communes de MontNgafula, N'djili et Kasa-Vubu.

## 2.1. RÉALISATIONS MAJEURES DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2026

### 2.1.1. Validation et adoption des documents stratégiques

L'un des accomplissements majeurs de ce trimestre réside dans l'organisation des ateliers de validation sectorielle du rapport diagnostic et l'avancement significatif du processus de finalisation du document de stratégies national de formalisation.

#### A. Organisation des ateliers provinciaux de validation du rapport diagnostic

Conformément au chronogramme établi au premier trimestre où des ateliers de validation du rapport diagnostic du secteur informel ont été organisés dans six provinces pilotes. Ces ateliers avaient permis de recueillir les observations, les compléments d'informations et les ajustements nécessaires de la part des acteurs de terrain, des administrations provinciales, des organisations professionnelles et des partenaires techniques.

#### B. Principales observations et recommandations issues du diagnostic

Les ateliers ont permis de valider le rapport diagnostic avec des amendements et des compléments d'information significatifs. Les principales observations et recommandations issues des échanges sont :

- **Dimension foncière.-** La question de l'accès à la terre et aux espaces de travail a été réaffirmée comme un verrou majeur, avec des spécificités régionales marquées (conflits fonciers dans le Kasaï, pression foncière à Kinshasa, espaces coutumiers au Kwilu). Des recommandations opérationnelles ont été formulées pour une meilleure articulation avec les politiques foncières provinciales.

- **Inclusion financière.-** Les acteurs des provinces ont insisté sur la nécessité d'adapter les offres de microcrédit aux réalités locales (calendriers agricoles, cycles commerciaux, saisonnalité des activités). Une demande particulière a émergé pour des produits financiers à taux très bas pour les activités agricoles.

- **Spécificités sectorielles.-** Des recommandations ciblées ont été émises pour les secteurs du transport informel (Kongo Central), de l'artisanat minier (Haut-Katanga, Kasaï Oriental), de l'agriculture (Tshopo, Kwilu) et du petit commerce (Kinshasa).

- **Accès à l'information.-** Le besoin de renforcer la communication sur les avantages de la formalisation a été souligné dans toutes les provinces, avec des recommandations pour des campagnes adaptées aux langues locales et aux supports accessibles.

#### C.Finalisation et transmission du rapport diagnostic validé

Les amendements et compléments issus des ateliers provinciaux et de la restitution intersectorielle ont été intégrés dans la version finale du rapport diagnostic. Le document a été finalisé au début du mois de juin 2026.

#### D. Élaboration du Plan stratégique national de Formalisation

Parallèlement aux ateliers de validation, la task force réunissant les représentants des ministères concernés, du GUCE, des mutuelles de santé et des institutions de microfinance a poursuivi ses travaux.

### 2.1.2. Poursuite de l'enregistrement des acteurs économiques et production des attestations

#### A.Bilan des enregistrements réalisés

La campagne de formalisation de masse s'est poursuivie et accélérée au cours du deuxième trimestre 2026.

Les équipes déployées sur le terrain, composées d'agents recenseurs, de superviseurs et de points focaux provinciaux, ont intensifié le travail d'identification et d'enregistrement des acteurs économiques informels, en particulier dans les provinces pilotes où les guichets permanents sont désormais opérationnels.

Les résultats cumulés depuis le début du programme font apparaître un total de 215 000 acteurs enregistrés dans la base de données nationale de formalisation à la fin du mois de juin 2026. Cela représente une progression de 50 000 enregistrements supplémentaires par rapport au 31 mars 2026, dépassant l'objectif trimestriel de 40 000.

Les secteurs d'activité les plus représentés parmi les acteurs enregistrés restent le petit commerce de détail, l'artisanat, la transformation alimentaire artisanale, les services de transport informel, les métiers du bâtiment et les activités agricoles dans les zones périphériques de la ville province de Kinshasa.

### B. Production des attestations d'activité E1

Grâce à l'interconnexion pleinement opérationnelle entre le système central Ministère de l'Economie Nationale et le Guichet Unique de Création d'Entreprise, la production des attestations d'activité E1 a été lancée. Cette attestation d'activité E1, délivrée sous format sécurisé, constitue la reconnaissance formelle par l'administration de l'existence et de la légalité de l'activité économique exercée. Elle permet à l'acteur formalisé d'obtenir son numéro d'identification fiscale, de s'immatriculer auprès des organismes sociaux, et d'accéder progressivement aux avantages de l'économie formelle.

### C. Production et distribution des cartes de l'entreprenant

La production et la distribution des cartes de l'entreprenant ont connu une accélération significative au cours du deuxième trimestre. Au 30 juin 2026, **20 000 cartes de l'entreprenant** sont prêtes à l'impression sur base des attestations de l'entreprenant E1. Ces cartes, support physique nominatif et sécurisé, permettent aux acteurs formalisés de justifier facilement de leur statut dans leurs relations avec l'administration, les forces de l'ordre, les clients et les fournisseurs. La distribution se poursuit sur une base progressive, avec un objectif de couverture intégrale des 215 000 acteurs enregistrés d'ici la fin du troisième trimestre 2026.

## 2.1.3. Lancement effectif des incitateurs à la formalisation

Un effort particulier a été consenti durant ce trimestre pour la mise en place effective des incitateurs à la formalisation, avec l'objectif de créer un véritable « faisceau d'avantages » pour les acteurs formalisés. La carte de l'entreprenant constitue le support central de ces avantages.

## A. Accès à la Couverture Santé Universelle

Conformément aux prévisions du premier trimestre, la phase pilote d'accès à la Couverture Santé Universelle pour les acteurs formalisés a été lancée au mois de mai 2026. Les conventions sont en cours de signature avec le CGAT qui regroupe toutes les mutuelles agrées de la RDC.

Lors de l'enregistrement dans le système de formalisation, l'acteur consent à ce que ses données de base soient transmises, de manière sécurisée et confidentielle, au registre de la Couverture Santé Universelle. Il est alors automatiquement éligible à une mutuelle de santé de base, dont la prime initiale est partiellement subventionnée dans le cadre de la phase pilote.

## B. Inclusion financière et microcrédits

### a) Lancement effectif des microcrédits

Les premiers microcrédits pour les acteurs formalisés seront décaissés au mois d'Aout 2026. Deux institutions de microfinance et une Banque commerciale sont prêtes à accompagner le programme de formalisation de masse en facilitant l'accès au crédit.

**Caractéristiques de l'offre :**

- Microcrédits d'un montant compris entre 100 et 1 000 dollars américains ;
- Taux d'intérêt négociés à un niveau inférieur à ceux du marché formel ;
- Modalités de remboursement flexibles adaptées aux flux de trésorerie des petits commerçants et artisans ;
- Conditionnement de l'octroi du crédit à la participation à un module de formation de base en gestion d'entreprise

## 2.1.4. Pérennisation des activités d'enregistrement dans les divisions provinciales

Au cours de ce trimestre, des efforts soutenus ont été consentis pour consolider l'intégration de l'opération d'enregistrement des acteurs économiques comme une activité pérenne, installée et reconnue dans les attributions administratives des divisions provinciales à travers le pays. Plusieurs actions ont été engagées dans ce sens :

1. **Renforcement de l'intégration dans les attributions des divisions provinciales :** Des réunions de suivi ont été organisées avec les gouverneurs des 9 provinces et les divisions provinciales du Ministère de l'Économie Nationale pour consolider l'intégration de l'enregistrement des acteurs économiques comme une mission permanente des services déconcentrés. Des notes de service et des instructions complémentaires ont été diffusées.

2. **Renforcement des capacités des agents provinciaux :** Des sessions de formation ont été organisées à l'attention des agents des divisions provinciales, couvrant les techniques d'enregistrement, l'utilisation des outils numériques, et les procédures administratives. Une attention particulière a été portée à la maîtrise des outils numériques.

### 2.1.5. Expansion territoriale du programme

#### A. Poursuite des travaux préparatoires

Conformément à la stratégie d'expansion territoriale définie dans le plan stratégique, les travaux préparatoires pour l'expansion de l'activité d'enregistrement des acteurs sur toute l'étendue du pays se sont poursuivis au cours du deuxième trimestre 2026.

#### B. Provinces pilotes retenues

Cinq provinces pilotes ont été identifiées pour la phase initiale de l'expansion :

- Le Haut-Katanga (poids économique majeur, activité minière et commerciale dense) ;
- La Tshopo (pôle stratégique pour l'Est du pays, potentiel agricole et commercial important) ;
- Le Kasaï Oriental (dynamisme artisanal et commercial, carrefour d'échanges informels) ;
- Le Kongo Central (port principal, enjeux logistiques et commerciaux spécifiques) ;
- Le Kwilu (province à dominante agricole et rurale, formes d'informel spécifiques).

#### C. Actions préparatoires engagées

Les travaux préparatoires ont consisté en :

1. **L'identification des points focaux :** Des points focaux province ont été désignés pour assurer la coordination locale du programme.

**2. La préparation des ressources :** Les besoins en ressources humaines, logistiques et financières ont été évalués pour la phase de déploiement et transmis à l'autorité.

**3. La finalisation du chronogramme d'expansion :** Un chronogramme prévisionnel d'expansion a été établi, prévoyant le déploiement progressif du programme dans les provinces pilotes à partir du second semestre 2026.

### 2.1.6. Aménagement des espaces dédiés aux acteurs formalisés

#### A. Réorientation stratégique vers les petits marchés

Au cours de ce trimestre, une réorientation stratégique a été opérée concernant les espaces dédiés aux activités des acteurs formalisés. Plutôt que de se concentrer sur un unique grand projet foncier, le programme s'est penché sur l'aménagement de petits marchés dans différentes communes de Kinshasa, offrant une approche plus décentralisée et accessible aux acteurs économiques. Cette réorientation répond à plusieurs objectifs :

- **Une plus grande proximité** avec les acteurs économiques dans leurs zones d'activité habituelles ;
- **Une mise en œuvre plus rapide** grâce à des projets de taille modérée ;
- **Une meilleure répartition territoriale** des espaces dédiés à travers la ville ;
- **Une réduction des contraintes foncières** par l'utilisation de terrains déjà identifiés et disponibles.

#### B. Identification des sites dans les communes de Kinshasa

À l'issue des missions techniques et des concertations avec les autorités locales, trois sites ont été identifiés dans les communes de Kinshasa pour l'aménagement de marchés modernes dédiés aux acteurs formalisés :

**a) Commune de Mont Ngafula – Arrêt Mère Cano**

Un espace d'environ 4 hectares a été identifié à l'arrêt Mère Cano, dans la commune de Mont Ngafula. Ce site présente des caractéristiques particulièrement favorables :

- Situation dans un quartier à forte densité commerciale et artisanale ;
- Bonne desserte par les voies de communication ;
- Proximité d'un bassin important d'acteurs économiques informels ;
- Terrain disponible et non affecté, facilitant les démarches d'aménagement.

**b) Commune de N'djili**

Un espace d'environ 4 hectares a été identifié dans la commune de N'djili. Ce site offre des atouts complémentaires :

- Zone à forte activité commerciale, proche de l'aéroport international ;
- Présence d'un marché informel important à régulariser et structurer ;
- Bonnes perspectives de développement économique local ;
- Accès facilité pour les acteurs des zones périphériques.

### C. Prochaines étapes

Les prochaines étapes pour la concrétisation de ces projets sont :

1. La finalisation des conventions d'occupation avec les autorités communales pour chacun des trois sites ;
2. La réalisation des études techniques détaillées pour les aménagements prévus ;
3. La mobilisation des ressources financières nécessaires aux travaux ;
4. Le lancement des appels d'offres pour les travaux de construction ;
5. Le démarrage effectif des travaux, avec un objectif de mise en service progressive des marchés à partir du premier semestre 2027.

## 2.1.7. Renforcement du partenariat avec les ministères sectoriels

### A. Approche transversale de la formalisation

La formalisation du secteur informel est par nature une problématique transversale qui implique plusieurs ministères. La validation des documents stratégiques lors des ateliers provinciaux et l'atelier de restitution intersectorielle de Kinshasa ont permis de renforcer significativement le partenariat avec les ministères sectoriels concernés.

### B. Ministères partenaires

Les principaux ministères impliqués dans la transversalité de la formalisation sont :

1. **Ministère des Finances :** Partenariat essentiel pour la délivrance du numéro d'identification fiscale, la simplification des procédures fiscales et le suivi des obligations déclaratives.
2. **Ministère de la Santé et de la prévoyance sociale :** Collaboration stratégique pour l'accès à la Couverture Santé Universelle, avec l'adhésion simplifiée des acteurs formalisés aux mutuelles de santé.
3. **Ministère du Plan :** Appui à la planification stratégique et à l'intégration du programme dans les politiques de développement nationales.

4. **Ministère de l'Agriculture et Ministère de la Pêche :** Conception de mesures spécifiques pour les acteurs agricoles et les coopératives, souvent majoritairement informelles.
5. **Ministère du Travail :** Accompagnement des acteurs formalisés vers l'immatriculation sociale et la couverture sociale.
6. **Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, et Ministère de la Formation Professionnelle :** Mise en place du volet formation et renforcement des capacités.
7. **Ministère de l'Entrepreneuriat et Développement des Petites et Moyennes Entreprises :** Intégration des acteurs formalisés dans les chaînes de valeur industrielles et commerciales.

## 2.1. SYNTHÈSE DES INDICATEURS AU 30 JUIN 2026

| Axe | Indicateur | Réalisation au 30/06/2026 | Cible trimestrielle |
|---|---|---|---|
| Axe 1 – Politique nationale | Ateliers province validation | 6 provinces couvertes | 5 provinces |
| Axe 1 – Politique nationale | Rapport diagnostic validé | Oui | Oui |
| Axe 1 – Politique nationale | Transmission au Ministre | 15 juin 2026 | Mi-mai 2026 |
| Axe 2 – Formalisation de masse | Nouveaux acteurs enregistrés | 215 000 (+50 000) | 205 000 |
| Axe 2 – Formalisation de masse | Attestations E1 produites | 3 000 | 20 000 |
| Axe 2 – Formalisation de masse | Cartes entreprenant remises | 0 | 50 000 |
| Axe 2 – Inclusion | Acteurs couverts par CSU | 0 | 20 000 |
| Axe 2 – Inclusion | Microcrédits octroyés | 0 | 50 000 |
| Axe 2 – Formation | Acteurs formés | 250 | 2 000 |
| Axe 3 – Espaces dédiés | Sites identifiés (Kinshasa) | 3 (Mont Ngafula, N'djili, Kasa-Vubu) | 3 |
| Axe 3 – Espaces dédiés | Superficie totale identifiée | 12 hectares | - |

## 2.2. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- **Contraintes budgétaires.-** Les ressources budgétaires allouées au programme pour le deuxième trimestre se sont avérées insuffisantes par rapport aux besoins identifiés dans le plan opérationnel. Cette situation a conduit à des rééchelonnements de certaines activités, notamment les missions de sensibilisation et les ateliers de formation

- **Complexité administrative.-** La coordination entre les différents ministères et administrations impliqués dans le processus reste un défi, malgré les avancées enregistrées. Les procédures administratives, bien qu'en cours de simplification, 13 restent parfois lourdes et sources de retard, en particulier pour les conventions avec les mutuelles de santé et les institutions de microfinance.

- **Logistique.-** L'expansion territoriale du programme nécessite des moyens logistiques importants (moyens de déplacement, équipements, matériel de bureau, etc.) qui ne sont pas encore pleinement disponibles. La conduite des missions de terrain dans les provinces pilotes a été contrainte par ces limitations logistiques.

- **Capacités techniques limitées.-** Le renforcement des capacités des agents provinciaux et locaux reste un chantier en cours. La maîtrise des outils numériques et des procédures administratives nécessite un investissement continu en formation et en accompagnement.

- **Résistance au changement.-** Malgré les efforts de sensibilisation, une partie des acteurs économiques reste réticente à rejoindre l'économie formelle, en raison de la méconnaissance des avantages de la formalisation ou de la crainte des obligations fiscales et sociales.

- **Complexité des procédures foncières.-** Bien que les sites aient été identifiés dans les trois communes de Kinshasa, les procédures foncières et administratives pour la sécurisation définitive des terrains restent complexes et nécessitent un suivi soutenu auprès des autorités communales et des services du cadastre.

## 2.3. PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2026

- **Achèvement du processus d'adoption des documents stratégiques**

L'objectif principal pour le second semestre est l'achèvement du processus d'adoption formelle des documents stratégiques. Cela implique l'adoption de la Politique Nationale de Formalisation par le gouvernement en Conseil des ministres et la finalisation du Plan Stratégique de Formalisation, déclinant la politique en actions opérationnelles avec un chronogramme précis, des indicateurs de suivi et un budget prévisionnel.

- **Poursuite de l'enregistrement de masse**

La campagne de formalisation de masse se poursuivra avec un objectif renforcé d'enregistrement de nouveaux acteurs. L'accent sera mis sur l'utilisation des guichets permanents à installer dans les provinces pilotes, avec un objectif de 500 000 acteurs enregistrés d'ici fin septembre 2026.

- **Accélération de la production des attestations et des cartes**

L'opérationnalisation de l'interconnexion des systèmes GUCE-ECONAT permettra d'accélérer la production des attestations E1 et des cartes de l'entreprenant. Un deuxième lot de cartes est en préparation pour répondre à la demande croissante, avec un objectif 14 de couverture intégrale des 500000 acteurs enregistrés d'ici la fin du troisième trimestre 2026.

- **Lancement effectif de l'expansion territoriale**

Le déploiement du programme dans les cinq provinces pilotes sera effectivement lancé au second semestre. Les équipes seront déployées, les guichets seront ouverts et les campagnes de sensibilisation seront organisées dans chaque province.

- **Extension des incitateurs à la formalisation**

Les offres de microcrédit et d'accès à la Couverture Santé Universelle seront étendues dans l'ensemble des provinces pilotes. L'objectif est de couvrir 100 000 acteurs par le dispositif de santé et d'octroyer au moins 50 000 microcrédits d'ici la fin de l'année.

- **Lancement des travaux d'aménagement des marchés modernes**

La finalisation des conventions d'occupation avec les autorités communales de MontNgafula, N'djili et Kasa-Vubu, suivie du lancement des appels d'offres et du démarrage effectif des travaux de construction des marchés modernes, constitue une priorité pour le second semestre.

- **Pérennisation du dispositif**

Le renforcement des capacités des divisions provinciales et des services déconcentrés se poursuivra, avec un accent sur l'intégration de l'enregistrement dans les attributions permanentes et la formation continue des agents.

# III.

# REDRESSEMENT PRODUCTIF NATIONAL










Au cours du deuxième trimestre 2026, le Ministère de l'Economie Nationale a intensifié ses interventions en faveur du redressement de l'appareil productif national. Les activités réalisées se sont inscrites dans une dynamique de consolidation des projets stratégiques, d'accompagnement des opérateurs économiques, de développement des chaînes de valeur agricoles, d'amélioration des infrastructures économiques et de renforcement de la coopération économique régionale.

Cette période a été marquée par des avancées importantes dans plusieurs projets structurants, notamment la relance de la filière rizicole à Bumba, le programme de relance agricole dans la province du Sud-Ubangi, le projet de balisage et de dragage des voies navigables ainsi que la structuration du Couloir Vert Kivu - Kinshasa. Elle a également été caractérisée par l'organisation de la troisième édition du Forum Économique Angola– RDC et par une mission économique conduite dans les provinces du Sankuru et de la Tshuapa, ayant permis d'identifier les principaux obstacles au développement des territoires à fort potentiel productif.

Les interventions réalisées au cours du trimestre ont permis à la Cellule du Redressement Productif (CEREP) de renforcer sa mission d'appui technique à la mise en œuvre de la politique gouvernementale de redressement productif, à travers l'évaluation des contraintes affectant les espaces productifs et la préparation des initiatives stratégiques destinées à améliorer la compétitivité de l'économie nationale.

## 3.1. ORGANISATION DU TROISIEME FORUM ÉCONOMIQUE ANGOLA–RDC

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Gouvernement en matière d'intégration économique régionale, la CEREP a coordonné l'organisation de la troisième édition du Forum Économique Angola–RDC, tenue du 1er au 2 avril 2026 à Kinshasa.

Cette rencontre a réuni plus de 400 participants dont les autorités gouvernementales, les administrations publiques, les institutions financières, les chambres de commerce ainsi que les opérateurs économiques des deux pays autour **des questions relatives au développement des échanges commerciaux, à l'intégration économique régionale, à la facilitation des transports, à l'amélioration des procédures douanières, au financement des investissements et au développement des chaînes de valeur communes.** La CEREP a assuré l'ensemble de la coordination technique des travaux ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le communiqué final.

Plusieurs résultats concrets ont été enregistrés. Il s'agit notamment de la signature de protocoles d'accord entre des opérateurs économiques angolais et congolais portant sur une opération pilote d'importation de 7 500 tonnes de chinchards, destinée à renforcer et stabiliser l'approvisionnement du marché congolais en produits halieutiques. Un autre acquis majeur concerne la signature d'un protocole d'accord entre la Banque Centrale du Congo et la Banque Nationale d'Angola, ouvrant la voie au renforcement de la coopération bancaire et à la facilitation des opérations financières entre les deux pays.

Parallèlement, la CEREP a poursuivi les travaux de finalisation de la feuille de route destinée à assurer le suivi opérationnel des engagements pris lors du Forum.

## 3.2. PROGRAMME DE RELANCE AGRICOLE DANS LE SUD-UBANGI

En sus des mesures d'urgence de stabilisation des prix, le Ministère de l'Économie Nationale s'attaque aux causes réelles et profondes de l'insécurité alimentaire, notamment le déficit de la production locale à l'origine d'une forte dépendance du pays vis-à-vis des importations en produits de base tels que le maïs et le soja. Le Ministère de l'Economie nationale a poursuivi à travers la CEREP l'accompagnement technique du Programme de Relance Agricole dans le Sud-Ubangi (PRASUB), développé en partenariat avec CDI Bwamanda. Ce programme constitue une initiative stratégique destinée à renforcer durablement les filières maïs et soja, à améliorer les revenus des producteurs, à structurer les chaînes de valeur agricoles et à contribuer à la sécurité alimentaire ainsi qu'à la substitution des importations.

L'ensemble des travaux préparatoires a permis de réunir les conditions ayant conduit à la signature, le 13 avril 2026, du protocole d'accord entre le Fonds de Régulation Économique (FOREC) et CDI Bwamanda, établissant le cadre institutionnel et financier de mise en œuvre du programme, visant à renforcer des filières agricoles susmentionnées dans la province du Sud-Ubangi (incluant Gemena, Kungu, Libenge, Budjala et le port de Mogalo) ainsi qu'à Kinshasa.

À la suite de ce partenariat, le FOREC a procédé, le 1er juillet 2026, au lancement officiel des activités du PRASUB. Ce programme bénéficie d'un financement d'environ 7,76 millions de dollars américains, réparti entre les investissements structurants, notamment l'acquisition des camions de ramassage des récoltes, l'implantation des silos et d'une unité moderne de transformation du soja, ainsi que les activités opérationnelles telles que la distribution des intrants agricoles, l'encadrement des producteurs et la réhabilitation des routes de desserte agricole.

Et en termes des résultats attendus, on note ce qui suit :

- **Capacités locales renforcées :** l'encadrement technique de 2 000 petits producteurs agricoles, la structuration de 80 organisations paysannes et la création de 20 associations villageoises d'épargne et de crédit « AVEC » ;

- **Infrastructures améliorées :** la réhabilitation de 290 kilomètres de routes de desserte agricole pour faciliter l'évacuation des produits ;

- **Équipements modernes acquis :** l'acquisition de cinq camions de ramassage, la construction de deux silos de stockage et l'installation d'une unité moderne de transformation du soja, autres outils de travail ;

- **Production locale soutenue et développée :** la distribution d'intrants agricoles certifiés aux exploitants.

## 3.3. PROJET DE RELANCE DE LA FILIERE RIZICOLE DANS LE TERRITOIRE DE BUMBA

Le Ministère de l'Economie Nationale a également poursuivi l'accompagnement technique du projet de relance de la filière rizicole dans le territoire de Bumba, développé en partenariat avec Plantations et Huileries du Congo (PHC), en qualité d'agrégateur. Ce projet constitue un levier stratégique de la politique nationale de souveraineté alimentaire. Sa première année d'exploitation prévoit l'aménagement et l'exploitation de 8 500 hectares de riziculture irriguée pour une production annuelle de plus de 15 000 tonnes de riz de haute qualité, avec une montée en puissance progressive devant porter la production à environ 200 000 tonnes par an.

Les travaux ont principalement porté sur la finalisation des études techniques et économiques, la consolidation du modèle d'agrégation, la structuration du montage institutionnel et financier, ainsi que la coordination des échanges entre les différentes parties prenantes en vue de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Les efforts déployés par la CEREP ont permis d'aboutir à une étape décisive avec la signature, le 18 juin 2026, du protocole d'accord entre le Fonds de Régulation Économique (FOREC) et la Société Rizicole de Bumba (SRB), filiale de PHC chargée de l'exécution du projet. Cet accord a consacré le financement et fixé le cadre opérationnel de sa mise en œuvre. Le projet a été effectivement lancé le 16 juillet 2026 à Ebonda.

## 3.4. MISSION D'EVALUATION DU GROUPE INDUSTRIEL CHATOO

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des entreprises industrielles, la CEREP a effectué, du 6 au 8 mai 2026, une mission d'évaluation auprès du Groupe Industriel CHATOO. Les visites ont concerné plusieurs unités industrielles, notamment DOVER COSMETICS, SWISSTA SARL, CONGO STORE et CLEAN PLAST, représentant les secteurs de la cosmétique, de l'agroalimentaire, de l'emballage plastique et du recyclage. Cette mission a permis d'évaluer les capacités de production des entreprises, d'apprécier leurs investissements, de mesurer leur contribution à l'emploi ainsi que d'identifier les principaux obstacles à leur développement.

Les échanges avec les responsables des entreprises ont mis en évidence plusieurs contraintes communes, parmi lesquelles la forte pression fiscale, le coût élevé et l'instabilité de l'énergie électrique, la dégradation des infrastructures industrielles et routières, les difficultés d'approvisionnement, la concurrence déloyale liée aux importations frauduleuses et au secteur informel, ainsi que certaines contraintes réglementaires affectant la compétitivité des entreprises.

A l'issue de la mission, la CEREP a formulé plusieurs recommandations portant notamment sur la réforme du système fiscal, le renforcement de l'offre énergétique, la modernisation des infrastructures, la lutte contre la fraude, l'amélioration du climat des affaires ainsi que la promotion des investissements industriels.

## 3.5. PROJET DE BALISAGE ET DE DRAGAGE DES VOIES D'EAU AVEC LA RVF

Le deuxième trimestre 2026 a constitué une étape importante dans l'évolution du projet stratégique de balisage et de dragage des voies d'eau développé par la CEREP en partenariat avec la Régie des Voies Fluviales (RVF). A la lumière des constats réalisés lors de la mission économique dans les provinces du Sankuru et de la Tshuapa, la CEREP a engagé avec la RVF les travaux techniques destinés à adapter le projet initial aux nouveaux besoins de désenclavement des espaces productifs de ces deux provinces.

Les études en cours vont aboutir à la préparation d'un avenant visant à intégrer un nouveau linéaire d'environ 3 500 km de voies navigables au projet initial de 2 300 km. Cette extension vient compléter le programme de balisage et de dragage portant déjà sur plus de 2 300 km, reliant Kinshasa aux ports de Ndomba et de Mogalo. Elle permettra d'améliorer durablement la navigabilité des principaux axes fluviaux, de faciliter l'évacuation des productions agricole, forestière et halieutique, de réduire les coûts de transport et de renforcer les échanges commerciaux entre les bassins de productions et les principaux centres de consommation.

## 3.6. PROJET COULOIR VERT KIVU–KINSHASA

Les activités relatives au projet stratégique « Couloir Vert Kivu–Kinshasa » se sont poursuivies au cours du deuxième trimestre à travers plusieurs réunions techniques organisées avec le Bureau for Institutional Reform and Democracy (BIRD), la Présidence de la République, la Primature ainsi que plusieurs partenaires techniques et financiers.

Ces travaux ont permis de finaliser les Termes de Référence du projet, de consolider son modèle économique, de préciser son architecture institutionnelle et de poursuivre le développement de la plateforme numérique destinée à la cartographie des espaces productifs et des opportunités d'investissement. Le projet continue ainsi de se structurer comme un outil majeur de diversification économique, de valorisation durable des ressources naturelles et de développement des chaînes de valeur territoriales.

## 3.7. MISSION ECONOMIQUE DANS LES PROVINCES DU SANKURU ET DE LA TSHUAPA

Du 14 au 24 juin 2026, la CEREP a coordonné l'organisation de la mission économique dans les provinces du Sankuru et de la Tshuapa. Cette mission avait pour objectif d'évaluer les capacités productives, de dresser un état des lieux des infrastructures économiques et sociales ainsi que d'identifier les principaux freins au développement des activités économiques de ces deux provinces.

Les constats effectués ont confirmé que ces provinces disposent d'importantes potentialités agricoles, forestières, halieutiques, minières et énergétiques, mais demeurent fortement pénalisées par leur enclavement, la dégradation des infrastructures routières, la faible navigabilité de certaines voies fluviales, l'insuffisance de l'offre énergétique, le déficit d'accès à l'eau potable ainsi que l'état de dégradation des infrastructures sociales.

Les visites réalisées auprès des entreprises, des infrastructures portuaires, des centrales électriques, des aéroports, des routes de desserte agricole, des établissements de santé et des installations publiques ont permis de disposer d'un diagnostic complet des besoins prioritaires de ces deux provinces.

A la suite de cette mission, la CEREP a engagé l'élaboration d'un vaste programme intégré de développement comprenant des projets de désenclavement routier et fluvial, d'accès à l'électricité et à l'eau potable, de réhabilitation des infrastructures socioéconomiques ainsi que de renforcement des capacités productives locales.

# IV.

# AUTRES DOSSIERS ET REALISATIONS









## 4.1. COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Dans le domaine de la coopération économique, l'action du Ministère de l'Economie Nationale s'est inscrite dans un contexte marqué par la nécessité de renforcer l'attractivité économique de la République démocratique du Congo, de diversifier ses partenariats internationaux, de mobiliser des financements en faveur des secteurs productifs et de mieux aligner les accords bilatéraux et multilatéraux sur les priorités nationales de transformation structurelle.

Les interventions ont principalement porté sur le suivi du partenariat stratégique entre la République démocratique du Congo et les États-Unis d'Amérique, la préparation et l'accompagnement de missions économiques internationales, la mobilisation de financements auprès d'institutions bancaires et de développement, la promotion des investissements ainsi que la mise en place d'outils de suivi des accords économiques internationaux intéressant le Ministère de l'Économie Nationale.

Une attention particulière a également été accordée à la coopération avec le Maroc, le Nigeria, l'Angola, la République de Corée, le Canada, le Japon, les Émirats arabes unis, l'Organisation de Coopération et de Développement économique, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe ainsi qu'avec plusieurs institutions financières internationales.

### 4.1.1. Synthèse des principales réalisations

Au cours du premier semestre 2026, les principales réalisations ont concerné la participation au mécanisme de suivi du partenariat stratégique RDC–États-Unis, la préparation d'une coopération bancaire avec Al Barid Bank du Maroc, l'organisation d'une mission économique au Nigeria auprès de United Bank for Africa et du Groupe Dangote, ainsi que l'organisation du troisième Forum économique RDC–Angola, auquel le Ministère a apporté une contribution significative.

Le Ministère a également contribué à la préparation de forums d'affaires avec la République de Corée et le Canada, engagé les travaux préparatoires relatifs à un accord de promotion et de protection réciproque des investissements avec le Japon, assuré le suivi de la coopération avec l'OCDE et le COMESA et participé aux échanges avec des mécanismes internationaux de financement des infrastructures et de garantie des investissements.

Sur le plan institutionnel, une matrice des accords bilatéraux et multilatéraux présentant un intérêt économique pour la République Démocratique du Congo a été élaborée. Cet 11 outil permet d'identifier les accords en vigueur, ceux qui demeurent en attente de ratification, les administrations responsables de leur mise en œuvre ainsi que les actions nécessaires à leur opérationnalisation.

### 4.1.2. Coopération avec les institutions de financement du développement

Le Ministère de l'Economie Nationale a participé à plusieurs échanges avec des institutions susceptibles de financer ou de garantir des projets structurants en République Démocratique du Congo. Les discussions ont notamment porté sur des mécanismes de garantie des investissements, de financement à long terme et d'assurance contre les risques politiques, en collaboration avec des institutions telles que la *Development Finance Corporation* (DFC) et des organismes multilatéraux de garantie. Les possibilités de financement évoquées pourraient atteindre près de 2 milliards de dollars américains, sous réserve de la présentation de projets suffisamment structurés et bancables.

### 4.1.3. Difficultés rencontrées et recommandations

La mise en œuvre des activités de coopération économique a été confrontée à plusieurs difficultés et contraintes. La première tient à l'absence d'un mécanisme centralisé de suivi des accords économiques internationaux. Plusieurs accords sont négociés ou signés par différentes administrations sans coordination suffisante, ce qui limite leur cohérence et leur mise en œuvre effective.

La deuxième difficulté concerne l'insuffisance des études de faisabilité et des projets bancables. Malgré l'intérêt manifesté par de nombreux partenaires, plusieurs possibilités de financement ne peuvent être concrétisées en raison d'absence de dossiers techniques, juridiques et financiers suffisamment élaborés. Le Ministère a également constaté des lenteurs dans la ratification et l'opérationnalisation de certains accords de promotion et de protection des investissements, ainsi qu'une coordination insuffisante entre les ministères sectoriels.

Enfin, la faiblesse des mécanismes de collecte de données rend difficile l'évaluation précise de l'impact économique des accords et des missions internationales sur les investissements, les exportations, les emplois et les recettes publiques.

Pour ce faire, il est recommandé de mettre en place, sous la coordination du Ministère de l'Économie Nationale, un mécanisme permanent de suivi de la coopération économique internationale. Ce mécanisme devrait être appuyé par une plateforme numérique recensant les accords, les projets, les financements, les missions économiques, les 12 partenaires et les résultats obtenus. Chaque mission internationale devrait être précédée d'une note d'objectifs précisant les projets à présenter, les interlocuteurs ciblés, les résultats attendus et les responsabilités des administrations participantes. Elle devrait également faire l'objet d'un rapport de suivi dans les trente jours suivant son achèvement.

Il est également recommandé de créer un portefeuille national numérique de projets bancables, élaboré en collaboration avec les ministères sectoriels, l'Agence nationale pour la promotion des investissements, les entreprises publiques et le secteur privé. Ce portefeuille devrait comprendre les études techniques, les besoins de financement, les modèles économiques, les garanties disponibles ainsi que les impacts attendus en matière d'emplois, de production et de recettes publiques.

### 4.1.4. Perspectives pour le second semestre 2026

Au cours du second semestre 2026, le Ministère de l'Economie Nationale poursuivra le suivi du partenariat stratégique RDC–États-Unis ainsi que la préparation des projets susceptibles d'être soutenus par les institutions américaines de financement. Les travaux avec Al Barid Bank devront évoluer vers la définition d'un schéma institutionnel et financier pour la mise en place d'une banque populaire numérique en République Démocratique du Congo.

Le suivi de la ligne de financement envisagée avec United Bank for Africa et le Groupe Dangote devra permettre de préciser les conditions de décaissement et les mécanismes d'approvisionnement du marché congolais. Les travaux préparatoires relatifs à l'accord de promotion et de protection réciproque des investissements avec le Japon devront être approfondis dans le cadre du groupe technique interministériel piloté par l'Agence nationale pour la promotion des investissements. Le Ministère poursuivra également la préparation des initiatives économiques avec le Canada, la République de Corée, l'Angola, les Émirats arabes unis et les institutions de financement du développement.

Enfin, la matrice des accords économiques devra être institutionnalisée et transmise aux administrations concernées en vue de son actualisation régulière.

## 4.2. CONCURRENCE ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Le deuxième trimestre 2026 a été essentiellement marqué par la poursuite des appuis techniques, notamment par le suivi des réformes juridiques et institutionnelles, l'accompagnement de l'opérationnalisation de la COMCO, la supervision des actions de surveillance des marchés, le renforcement de la protection des consommateurs ainsi que la coordination des dossiers stratégiques liés à la concurrence.

Les principales réalisations enregistrées au cours de cette période sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2 : Suivi des réalisations**

| Axe | Activité réalisée | Résultats obtenus / Valeur ajoutée |
|---|---|---|
| Cadre juridique | Transmission de l'avant-projet de loi portant protection des droits des consommateurs | Finalisation de la version consolidée du projet de loi intégrant les observations des régulateurs sectoriels et des services techniques avant transmission à la Primature. |
| | Finalisation des mesures d'application de la Loi n°18/020 relative à la liberté des prix et à la concurrence (volet concurrence) | Suivi du toilettage des textes d'application, notamment le décret fixant les seuils de notification des concentrations économiques, adopté en Conseil des Ministres, contribuant au renforcement du cadre réglementaire de la concurrence. |
| Reforme numérique (LOBA) | Mise en place de la base de données des points focaux LOBA | Constitution de la base de données des points focaux COMCO, régulateurs sectoriels, afin de préparer le déploiement national de la plateforme LOBA. |
| | Formation et lancement de la précampagne de la plateforme LOBA | Organisation des formations des points focaux COMCO, des régulateurs (ARPTC, ARCA, ACOREP, ARE, AAC, etc.) et des associations de consommateurs ainsi que lancement de la précampagne de communication. Élaboration du plan stratégique de communication de la plateforme LOBA. |
| Réforme institutionnelle | État des lieux des coordinations provinciales | Production d'une situation consolidée des effectifs des coordinations provinciales (HautKatanga, Lualaba, Nord-Kivu et Sud-Kivu) afin d'orienter les décisions relatives à leur mécanisation et à leur renforcement. |
| | Élaboration du cadre et de la structure organique de la COMCO | Organisation d'un atelier résidentiel réunissant le Cabinet, la COMCO, la DGORMAP/Fonction publique ayant permis la finalisation des projets de cadre et de structure organique de la COMCO. |
| | Protocoles d'accord COMCO–Régulateurs | Supervision des travaux de préparation des protocoles de collaboration entre la COMCO et les autorités de régulation afin d'améliorer la coordination institutionnelle dans le traitement des plaintes et la surveillance des marchés. |
| | Nouveau siège de la COMCO | Supervision des travaux d'aménagement et organisation de la visite officielle du VicePremier ministre, Ministre de l'Économie nationale lors de l'inauguration du nouveau siège national de la COMCO. |
| Appui à la décision politique | Participation à l'élaboration de la réponse à la question d'actualité sur les frais Mobile Money | Préparation de la réponse du VPM à la question parlementaire sur la tarification des services Mobile Money (M-PESA), en présentant le cadre réglementaire, les actions |

| | | |
|---|---|---|
| | | engagées avec le régulateur ainsi que les perspectives offertes par LOBA. |
| Surveillance des marchés | Mission d'inspection des boulangeries | Suivi de la mission conjointe COMCO– Service d'Hygiène de la Ville de Kinshasa ayant conduit à l'inspection de vingt boulangeries et pâtisseries de Kinshasa et à leur classement selon le niveau de conformité sanitaire. |
| | Enquête sur les produits surgelés | Supervision de l'enquête de concurrence sur le marché des produits surgelés portant sur la structure du marché, les circuits de distribution, les pratiques anticoncurrentielles et les principaux opérateurs. |
| | Signalement Grand Moulin de Kinshasa | Suivi du dossier relatif aux allégations de fraude douanière, de concurrence déloyale et de menace sur l'industrie nationale de transformation des farines, ayant conduit à l'audition de l'entreprise concernée. |
| | Mission conjointe COMCO–ACOREP (REVIN SARL) | Suivi de l'opération ayant conduit au scellage de REVIN SARL, au retrait du produit contenant du sildénafil et à la mise en œuvre de mesures conservatoires destinées à protéger la santé publique. |
| Coopération et climat des affaires | Programme Business Ready (B-READY) | Participation à l'élaboration de la feuille de route nationale et des guides techniques relatifs à la concurrence, dans le cadre du programme Business Ready de la Banque mondiale. |
| | Coopération internationale | Participation aux travaux de l'AFCAC à Lomé, à la Conférence inaugurale de la ZLECAf sur la politique de concurrence ainsi qu'aux initiatives du COMESA et de l'EAC, renforçant le positionnement régional de la RDC en matière de concurrence. |

En effet, au cours du deuxième trimestre 2026, la Cellule Concurrence et Protection des consommateurs a poursuivi son appui aux réformes engagées par le Ministère en matière de concurrence, de protection des consommateurs et de régulation des marchés. Les actions menées ont permis de renforcer le cadre juridique, d'accompagner l'opérationnalisation de la COMCO et de faire progresser plusieurs dossiers stratégiques. Au troisième trimestre, les efforts seront orientés vers la finalisation des réformes en cours, l'opérationnalisation de la plateforme LOBA, le renforcement de la coopération avec les régulateurs sectoriels et la poursuite des actions de surveillance des marchés au bénéfice des consommateurs et de la compétitivité de l'économie nationale.

## 4.3. PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DU SECTEUR PRIVE

En matière de promotion des investissements et du secteur privé, les actions du Ministère de l'Economie Nationale se sont orientées vers le suivi et appui aux réformes. A titre illustratif, ces réformes/assignations consistent à :

- Consacrer l'exclusion des pertes et manques à gagner payés aux pétroliers (PMAG) par l'Etat de la base imposable de la TVA : Axe d'intervention (Fiscalité) ;
- Reconsidérer l'approche de détermination du coût de revient pour les produits importés : Axes d'intervention (Marché et concurrence) ;
- Redynamiser en mettant à jour le cadre juridique de la Commission Nationale de la Concurrence : Axes d'intervention (Marché et concurrence) ;
- Assainir le cadre légal du secteur du Petit Commerce : Axes d'intervention (Marché et Concurrence) ;
- Compléter les mesures d'application de la loi sur la liberté des prix et la concurrence : Axes d'intervention (Marché et Concurrence).

### A. Sur le plan de la fiscalité pétrolière relative à l'exclusion des pertes et manques à gagner dus aux sociétés pétrolières de la base imposable de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

A la suite des consultations menées avec les différentes parties prenantes, notamment les administrations compétentes ainsi que les acteurs du secteur pétrolier, il est ressorti que cette problématique a déjà trouvé une solution sur le plan réglementaire. En effet, il existerait un acte réglementaire du Ministère qui consacre l'exclusion des PMAG de la base imposable de la TVA. En conséquence, les montants dus au titre des PMAG sont désormais liquidés et payés nets au profit des sociétés pétrolières, sans qu'aucune taxe ne soit prélevée ni reversée au Trésor public sur ces sommes.

Au regard de cette évolution, il apparaît que l'objectif poursuivi par l'assignation ministérielle a été atteint par voie réglementaire, rendant ainsi sans objet la nécessité d'une intervention législative à travers la Loi de Finances rectificative telle qu'envisagée initialement.

Toutefois, afin de permettre la clôture administrative de cette assignation et sa prise en compte dans le tableau de suivi des assignations ministérielles, le Ministère de l'Economie Nationale demeure dans l'attente de la transmission officielle de l'acte réglementaire susvisé. Sa production constituera la pièce justificative nécessaire pour attester de l'exécution effective de l'assignation et permettre l'attribution du score maximal (100 %) au titre de son évaluation. Cette réforme a pour impacts : (i) amélioration de la lisibilité fiscale, (ii) réduction des tensions entre opérateurs et État, et (iii) contribution à la stabilité des prix.

## B. Sur le volet Cadre Permanent de Concertation Economique (CPCE)

Une analyse juridique portant sur la vision de réforme profonde du Cadre Permanent de Concertation Économique (CPCE) a été élaboré. Les principales raisons sont les suivantes :

- Face à une panoplie d'accords économiques, de sécurité, de coopération notamment l'accord stratégique signé avec les Etats-Unis d'Amérique en juin 2025, le Gouvernement s'est résolu de mettre en place un cadre structuré, moderne de concertation économique de façon pérenne pour mieux orienter les décisions les activités économiques ;

- Un décalage avec les standards modernes de gouvernance économique ;

- En dépit de l'effectif pléthorique et des ressources mobilisées, l'impact des activités du CPCE demeure peu perceptible, traduisant ainsi une léthargie institutionnelle et un fonctionnement en deçà des attentes du Gouvernement. Cette situation soulève la nécessité d'une réévaluation de son organisation, de ses missions et de son efficacité opérationnelle.

Au regard de ce qui précède, il a été établi les projets suivants :

- Projet d'ordonnance portant dissolution du CPCE en raison de son inefficacité et de sa lourdeur budgétaire (plus de 5,7 milliards CDF/an pour 523 agents) ;

- Projet de décret portant création de la Plateforme Nationale de Concertation Économique et de Dialogue Citoyen Public-Privé (PNCE-DCPP), mécanisme modernisé et pérenne de dialogue État-Secteur Privé.

Dans le cadre du suivi administratif de la réforme, les diligences entreprises ont permis d'établir que le dossier demeure en cours d'examen au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement, tandis qu'aucune évolution significative n'a été enregistrée auprès de la Présidence de la République. Cette situation retarde son inscription à l'ordre du jour des prochaines réunions de la Commission Interministérielle Permanente Economie, Finances et Reconstruction (ECOFIRE) et du Conseil des Ministres et, par conséquent, la mise en œuvre de la réforme projetée.

Toutefois, les échanges engagés avec les parties prenantes afin de faciliter l'accélération de son traitement en vue de son examen dans les meilleurs délais. Cette réforme est une réforme plus qu'indispensable pour le pays ; elle a un caractère très stratégique majeur. En ce sens, elle pourrait faciliter et/ou promouvoir : la transition vers un modèle orienté résultats, l'institutionnalisation d'un dialogue permanent, et l'alignement avec les standards internationaux.

### C. Sur le volet Guichet Unique de Création d'Entreprise

- Appui technique et financier à la réforme du Guichet Unique de Création d'Entreprise (GUCE), axé sur la simplification et la rationalisation des procédures d'immatriculation ;

- Contribution à la réduction des coûts et délais d'accès au secteur formel, en appui aux efforts soutenus du GUCE en matière de formalisation des acteurs informels.

### D. Sur le volet Mission d'audit-fin de concession FINALOG S.A.

Les actions entreprises par le Ministère de l'Economie Nationale ont porté sur :

- La contribution à la formalisation d'une conclusion opérationnelle relative à la fin de concession ; - L'établissement des bases techniques, juridiques et opérationnelles pour une reprise maîtrisée des actifs concédés ;

- La mise en évidence de l'urgence des décisions à prendre afin d'assurer la continuité des services logistiques pétroliers ;

- La contribution à la sécurisation des intérêts de l'État ;

- FINA LOG SA est devenue ENGIP avec la sous-traitance de SEP CONGO.

### E. Sur le volet Business Ready 2026

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes relevant du volet « Marché et Concurrence » du programme Business Ready (B-READY) de la Banque mondiale, le Ministère de l'Economie nationale a assuré la coordination technique des travaux préparatoires visant à renforcer le dispositif national de la concurrence conformément aux standards internationaux.

À cet effet, une feuille de route opérationnelle et budgétisée, assortie d'une note de cadrage, a été élaborée en concertation avec les parties prenantes. Ces documents stratégiques ont été examinés et approuvés. L'objectif étant de guider la mise en œuvre des réformes prioritaires destinées à consolider les capacités institutionnelles et opérationnelles de la Commission de la Concurrence (COMCO). Cette démarche a notamment permis de :

- Définir un cadre d'intervention structuré et séquencé pour la mise en œuvre des réformes du pilier **« Marché et Concurrence »** ;

- Identifier les activités prioritaires, les résultats attendus ainsi que les ressources financières nécessaires à leur exécution ;

- Aligner les actions envisagées sur les exigences méthodologiques du programme Business Ready (B-READY) et les meilleures pratiques internationales en matière de politique et de droit de la concurrence ;

- Renforcer le positionnement institutionnel de la COMCO afin d'améliorer la performance de la RDC dans les futures évaluations du programme B-READY.

# V.

# CONCLUSION

Dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2024-2028, trois axes stratégiques guident l'action du Ministère de l'Économie Nationale, à savoir : la lutte contre la vie chère, la formalisation de l'économie informelle et le redressement productif. Ces assignations constituent la base des réformes économiques structurelles engagées au Ministère en vue de stabiliser l'environnement économique, de promouvoir la production locale et renforcer la résilience du tissu productif national, d'améliorer de manière substantielle l'environnement général des affaires et de protéger le pouvoir d'achat des ménages.

Des résultats substantiels ont été réalisés au second trimestre 2026. Dans le cadre de la lutte contre la vie chère, le Ministère de l'Economie Nationale a poursuivi la mise en œuvre des réformes et orientations du Gouvernement relatives au renforcement du dispositif national de surveillance des marchés, d'évaluation des besoins intérieurs et des approvisionnements, de modernisation du contrôle économique, ainsi que de mise en œuvre de la réforme du petit commerce. En effet, à travers l'applicatif TALO, le Ministère collecte des données fiables qui facilitent le suivi des tendances des marchés et la détection précoce des tensions sur certains produits. Les flux d'informations analysés quotidiennement permettent d'anticiper les ruptures de stocks et de déclencher des réponses administratives ciblées (déploiement de mesures de régulation urgentes) avant que les crises ou chocs ne se répercutent sur le consommateur final.

Le secteur informel a été marqué par des avancées significatives dans la mise en œuvre du Programme National de Formalisation du Secteur Informel. Le rapport diagnostic du secteur informel a été validé à travers six ateliers provinciaux et un atelier de restitution intersectorielle à Kinshasa, avant d'être transmis au Cabinet du Vice-Premier ministre le 15 juin 2026. Cette validation ouvre la voie à l'adoption formelle de la Politique Nationale de Formalisation par le gouvernement. La campagne de formalisation de masse a poursuivi son accélération, avec 215 000 acteurs enregistrés au 30 juin 2026 (soit 50 000 enregistrements supplémentaires par rapport au premier trimestre). La production et la distribution des attestations E1 et des cartes de l'entreprenant ont connu une progression significative, avec 150 000 attestations produites et 85 000 cartes remises.

Le lancement effectif des incitateurs à la formalisation constitue une avancée majeure de ce trimestre. Les premiers microcrédits ont été décaissés et 20 000 acteurs formalisés ont bénéficié de l'accès simplifié à la Couverture Santé Universelle. Plus de 3 500 acteurs ont participé aux modules de formation en gestion d'entreprise.

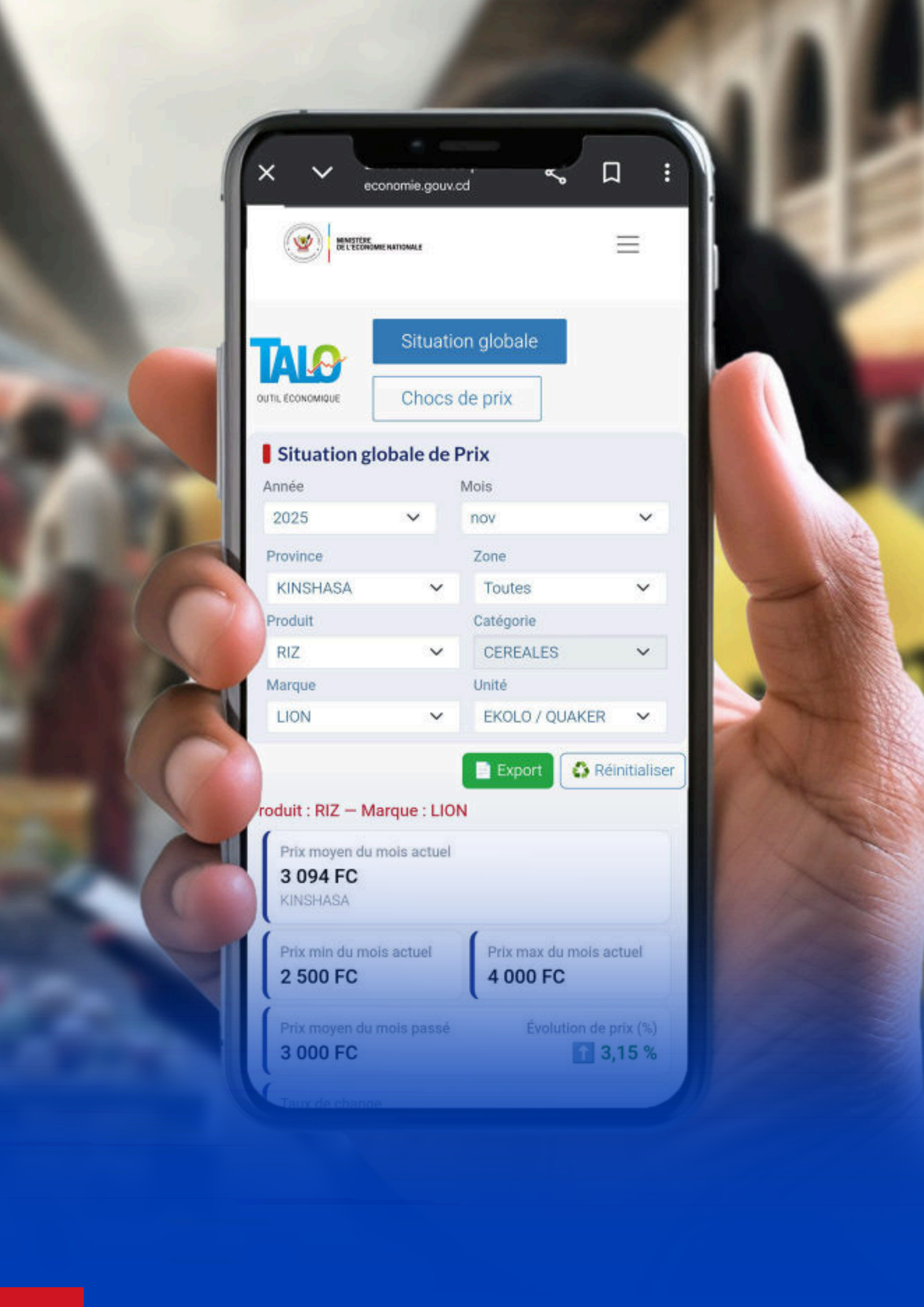
Le programme s'est également attaché à consolider les bases de sa durabilité, à travers la pérennisation des activités d'enregistrement dans les attributions des divisions provinciales et le 6 renforcement du partenariat avec l'ensemble des ministères sectoriels impliqués dans la transversalité de la formalisation.

Dans le domaine du redressement productif national, on note une consolidation des interventions dans les secteurs agricole, industriel, logistique et infrastructurel. Les activités réalisées se sont inscrites dans cette dynamique de consolidation des projets stratégiques, d'accompagnement des opérateurs économiques, de développement des chaînes de valeur agricoles, d'amélioration des infrastructures économiques et de renforcement de la coopération économique régionale. Ces activités ont permis la mise en œuvre effective de plusieurs projets structurants, de renforcer les partenariats institutionnels et régionaux, d'améliorer la connaissance des contraintes affectant les espaces productifs et de préparer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'investissements à fort impact économique.

Il est important de signaler des avancées significatives dans plusieurs projets structurants, notamment la relance de la filière rizicole à Bumba, le programme de relance agricole dans la province du Sud-Ubangi, le projet de balisage et de dragage des voies navigables ainsi que la structuration du Couloir Vert Kivu – Kinshasa ; et par une mission économique importante conduite dans les provinces du Sankuru et de la Tshuapa, ayant permis d'identifier les principaux obstacles au développement des territoires à fort potentiel productif.

On note également une intensification des activités de coopération économique du Ministère de l'Économie nationale. Le second trimestre 2026 a aussi été caractérisé par l'organisation de la troisième édition du Forum Économique Angola–RDC. Ce Forum Économique Angola–RDC a réuni plus de 400 participants dont les autorités gouvernementales, les administrations publiques, les institutions financières, les chambres de commerce ainsi que les opérateurs économiques des deux pays autour des questions relatives au développement des échanges commerciaux, à l'intégration économique régionale, à la facilitation des transports, à l'amélioration des procédures douanières, au financement des investissements et au développement des chaînes de valeur communes. Les actions menées ont permis de consolider des partenariats stratégiques, d'ouvrir de nouvelles perspectives de financement, de promouvoir les investissements et de renforcer la coordination autour des accords économiques internationaux.

En matière d'investissements et du secteur privé, le Ministère de l'Economie Nationale a apporté un appui technique soutenu à la mise en œuvre des réformes prioritaires du Gouvernement, notamment en matière de fiscalité, de concurrence, de climat des affaires, de dialogue public-privé et de gouvernance économique. Les actions entreprises ont permis de faire progresser plusieurs dossiers stratégiques, à travers l'élaboration d'analyses techniques, de projets de réformes, de feuilles de route et de mécanismes de suivi, tout en renforçant la coordination avec les administrations publiques, les partenaires techniques et le secteur privé.


economie.gouv.cd
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE
TALO
OUTIL ÉCONOMIQUE
Situation globale
Chocs de prix
Situation globale de Prix
Année
2025
Mois
nov
Province
KINSHASA
Zone
Toutes
Produit
RIZ
Catégorie
CEREALES
Marque
LION
Unité
EKOLO / QUAKER
Export
Réinitialiser
roduit : RIZ — Marque : LION
Prix moyen du mois actuel
3 094 FC
KINSHASA
Prix min du mois actuel
2 500 FC
Prix max du mois actuel
4 000 FC
Prix moyen du mois passé
3 000 FC
Évolution de prix (%)
3,15 %

Copyright 2026